

# LEXIQUE

---

## **Acrotère des superstructures**

Socle disposé à chacune des extrémités ainsi qu'au sommet du fronton et qui peut être destiné à recevoir un ornement.

## **Alignement**

C'est la limite entre une voie publique et les propriétés riveraines résultant généralement de plans d'alignement.

## **Continuité – discontinuité**

C'est la caractéristique d'implantation des façades des constructions le long d'une voie, les unes par rapport aux autres.

## **Coefficient d'Occupation du Sol : C.O.S.**

Le C.O.S. exprime la densité maximale de construction admise dans une zone et donc sur chaque terrain de cette zone. Multiplié par la surface du terrain, il donne la surface de plancher hors œuvre nette susceptible d'être bâtie sur ce terrain.

## **Emplacement réservé**

Le procédé de réservation consiste à délimiter sur le plan de zonage des emprises destinées à la réalisation future d'équipements publics dont les bénéficiaires et les destinations sont précisées sur une liste figurant dans les annexes du P.L.U..

## **Emprise au sol**

C'est le rapport de la surface occupée au sol par l'assise de toutes les constructions situées sur une même unité foncière, par rapport à la surface de cette unité foncière.

## **Espace Boisé Classé**

Dans les espaces boisés classés, indiqués au plan de zonage, tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements est interdit.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation.

## **Faitage**

Partie supérieure d'une charpente. Couverture de l'arête supérieure d'un comble.

## **Hauteur absolue**

C'est la hauteur maximale que ne peut dépasser toute construction nouvelle. Elle peut varier d'une zone à l'autre.

## **Hauteur relative**

C'est la limite fixée à la hauteur absolue d'une construction en fonction de la largeur de la rue ou de l'éloignement des constructions voisines.

**Modénature**

Effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration. Proportion et galbe des moulures d'une corniche.

**Sol naturel / sol fini**

Le sol naturel de la parcelle correspond au sol existant avant les travaux d'exhaussement ou d'affouillement nécessaires pour la réalisation du projet.

A l'inverse, le sol fini, correspond au sol existant après les travaux d'exhaussement ou d'affouillement nécessaires pour la réalisation du projet.

**Surface Hors Œuvre Nette : S.H.O.N.**

C'est la somme de toutes les surfaces de planchers de chaque niveau, déduction faite :

- des combles et sous-sols non aménageables pour l'habitation ou les activités,
- des surfaces de toitures terrasses, balcons et passages ouverts du rez-de-chaussée destinés à la circulation collective,
- des bâtiments ou parties de bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules des occupants et usagers de l'immeuble.

**Unité foncière :**

C'est l'étendue d'un terrain d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire, couvrant une ou plusieurs parcelles cadastrales.